



la Convention
de la Baie-James
et du Nord québécois

**Comité consultatif
pour l'environnement
de la Baie-James**

ᐆ.ᐅ ᓂ. ᐱ Δ U J
ᐱ ᐅ ᓂ
ᐅ ᓂ. ᐅ ᐅ ᐅ

Siège social:
Baie-du-Poste
Lac Mistassini, via Chibougamau, Québec
G0W 1C0

Secrétariat et correspondance générale:
Édifice Marly
3900, rue Marly
3^e étage, boîte 64
Sainte-Foy, Québec
G1X 4E4
(418) 643-8388

COMPTE RENDU DE LA 53IÈME RÉUNION

DU COMITÉ CONSULTATIF POUR L'ENVIRONNEMENT DE LA BAIE JAMES

DATE: 17 Juillet 1990

LIEU: Édifice Marly,
Ministère de l'environnement du Québec

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. Louis-Edmond Hamelin,
M. Yvan Vigneault
M. Jean-Guy Charest
M. Alan Penn
M. Paul Wilkinson
M. Willie Iserhoff
M. Robert Daigneault
M. Claude Gignac, secrétaire par intérim

1. Ouverture de la réunion

Après une réunion dans l'avant-midi avec des représentants des gouvernements du Québec et du Canada sur les principes de collaboration fédérale-provinciale sur l'évaluation environnementale conjointe du complexe Grande-Baleine; il s'en est suivi une rencontre d'échange sur le sujet avec le Comité consultatif de l'environnement Kativik.

Par la suite les membres présents se sont rencontrés vers 14 h 00

2. La procédure d'évaluation et d'examen des impacts du projet Grande-Baleine

Les membres ont exprimé tour à tour leurs réactions afin de commenter la présentation de la procédure faite par les représentants des gouvernements.

.../2

Les membres du Comité ont préparé une ébauche de lettre dans laquelle nous retrouvons les points suivants:

- recommandation que l'examen global du projet tienne compte également des lignes de transport;
- opinion que l'examen conjoint écarte la procédure fédérale d'examen;
- il n'est pas pratique d'avoir un seul président pour les divers comités;
- la commission devrait regrouper de cinq à sept membres;
- toute entente conjointe devrait être avalisée par les parties autochtones visées et les deux paliers de gouvernement;
- l'entente conjointe devrait mentionner les arrangements institutionnels visant la surveillance et le suivi des activités reliées au projet;
- la question des services de secrétariat devrait faire l'objet d'une consultation plus poussée;
- le financement de l'examen conjoint ne doit pas se limiter aux audiences publiques mais à des fonds pour défrayer les recherches de base des autochtones;
- la proposition actuelle fait en sorte que l'apport des parties autochtones risque d'être dilué;
- *On constate que le* ~~la représentation crée au Comité d'examen soulève des difficultés pratiques du fait que ses membres devront également étudier d'autres projets en même temps que Grande-Baleine.~~

OK
Ne
Biffer
Pas

Ch. 22

~~Le COMEX doit évaluer de nombreux autres projets hydroélectriques en même temps~~

3. Clôture de la réunion

La réunion se termine à 16 h 30.

Claude Gignac,
Secrétaire par intérim